

ARRETE n° 24-509

Portant nomination du responsable de département pédagogique PMM

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,

Vu le Code de l'éducation, et notamment l'article L. 715-3 ;
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'établissement ;
Vu l'arrêté de la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche du 1^{er} juin 2022 portant nomination de Christophe COLLET en qualité de Directeur de l'UTT à compter du 1^{er} septembre 2022.

ARRETE

Article 1 :

Monsieur Guillaume DUCCELLIER - Enseignant-Chercheur, est nommé Responsable de département pédagogique Physique, Mécanique, Matériaux (PMM) à compter du 1^{er} décembre 2024 pour une durée de 4 ans, soit jusqu'au 30 novembre 2028, selon la lettre de mission jointe.

Article 2 :

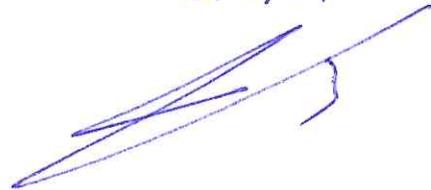
Cette fonction relève d'une « responsabilité d'un département pédagogique A-3-3-14 » du Référentiel d'Equivalences Horaires.

Fait à Troyes, le 27 novembre 2024

Pr Christophe COLLET
Directeur de l'UTT



Vu par l'intéressé
Guillaume DUCCELLIER
Le : 6/12/24



Original : Service des Affaires Juridiques
Copies : Intéressé
DRH
Diffusion générale : www.utt.fr